

## Communiqué de presse

16 février 2026

### Nadia FAURE rejoint le Collège de la Commission de régulation de l'énergie

Sur proposition de Monsieur Roland LESCURE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Madame Nadia FAURE a été nommée par décret du Président de la République membre du collège de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à compter du 16 février 2026.

Diplômée de l'école Polytechnique (promotion 2003) et ingénierie du corps des mines, Nadia FAURE démarre sa carrière en 2009 au sein de la DREAL Picardie où elle est Responsable du service de prévention des risques industriels.

Elle rejoint ensuite en 2012 l'Agence des Participations de l'Etat au sein de la direction de participations chargée de l'énergie, où elle prépare notamment les positions de l'Etat actionnaire, assure le suivi des enjeux stratégiques et financiers relatifs au groupe EDF et sera nommée membre du conseil de surveillance d'ERDF. Elle y suit également les sujets liés à l'immobilier et concourt à la structuration du projet de fonds « Société pour le logement intermédiaire ».

Elle rejoint ensuite les équipes fusions et acquisitions du groupe Mediobanca puis la Française des Jeux, où elle exerce successivement les fonctions de Directrice de cabinet de la Présidente-directrice générale puis de Directrice relations investisseurs et M&A. Elle y copilote notamment le projet d'introduction en bourse et définit et met en œuvre la stratégie de fusions et acquisitions.

A compter de 2024, elle a exercé une activité de conseil en stratégie, finance et gouvernance, et travaillé pour une start-up du secteur nucléaire, Thorizon.

**Contacts presse :** [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !